QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?

» CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE

- ≤ 5 m² : Aucune formalité
- ≤ 20 m² : DP
- ≤ 40 m² en zone U : DP
- > 20m² ou > 40 m² : PC

» EXTENSION, AMÉNAGEMENT DE COMBLES

- ≤ 20 m² : DP
- ≤ 40 m² en zone U : DP
- > 20m² ou > 40 m² : PC

» TOITURE

Déclaration Préalable (DP)

» CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE

Déclaration Préalable (sans création de surface plancher)

» POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Déclaration Préalable (DP)

» RAVALEMENT DE FAÇADE

Déclaration Préalable (DP)

» PORTAIL ET CLÔTURE

Déclaration Préalable (DP)

» FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE

Création ou changement : Déclaration Préalable (DP)

» DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

Permis de démolir (PD)

» TERRASSE NON COUVERTE

Sans surélévation : Aucune
Si Surélevée + 0.60m et :

- ≤ 20 m² : DP
- ≤ 40 m² en zone U : DP
- > 20m² ou > 40 m² : PC

» ANNEXES, (ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE...)

- ≤ 5 m² : Aucune formalité
- ≤ 20 m² : DP
- > 20m² : PC

» COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

Déclaration Préalable (DP) si espace boisé classé, ou arbre à préserver au PLUi, ou secteur MH

» CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

Non couverte/couverte <1.80m :

- Bassin ≤ 10 m² : Aucune
- Bassin ≤ 100 m² : DP
- Bassin > 100 m² : PC

Couverte > 1.80m : PC